

Comptes consolidés

Dans le cadre des mesures visant à renforcer le système financier suisse, la Banque nationale a fondé, en automne 2008, SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs (fonds de stabilisation) en vue de reprendre des actifs illiquides d'UBS. Un groupe a ainsi été constitué au sens du droit des obligations (art. 663e CO), d'où l'établissement de comptes consolidés.

Les comptes consolidés fournissent des informations complétant les comptes annuels de la Banque nationale (maison mère). Outre les exigences du droit de la société anonyme afférentes aux comptes du groupe (art. 663g CO), ces informations englobent notamment les spécificités économiques qui, sous l'angle du groupe, découlent de la participation aux sociétés du fonds de stabilisation.

Les informations qui s'appliquent aux comptes annuels de la Banque nationale comme aux comptes consolidés ne figurent qu'une seule fois dans le présent rapport. Les comptes consolidés sont tenus en francs et doivent être lus en relation avec les comptes annuels de la Banque nationale.

1 Bilan consolidé au 31 décembre 2009

En millions de francs

Actif	Voir annexe, chiffre	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Or		34 757,9	27 521,2	+7 236,7
Créances résultant d'opérations sur or		3 427,7	3 340,4	+87,3
Placements de devises		94 680,2	47 428,8	+47 251,5
Position de réserve au FMI		1 230,8	724,7	+506,0
Moyens de paiement internationaux		5 555,9	244,5	+5 311,4
Crédits d'aide monétaire		348,9	326,3	+22,6
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres		-	11 670,9	-11 670,9
Avoirs résultant de swaps devises contre francs		2 671,6	50 421,4	-47 749,8
Créances en francs résultant de pensions de titres		36 207,9	50 320,6	-14 112,7
Créances sur les correspondants en Suisse		9,8	11,1	-1,3
Titres en francs		6 542,7	3 596,7	+2 946,0
Placements du fonds de stabilisation	01	20 652,0	16 227,1	+4 425,0
Billets de banque en stock		107,2	136,5	-29,3
Immobilisations corporelles		365,2	382,8	-17,5
Participations	02	147,6	147,8	-0,3
Autres actifs		1 432,6	3 407,7	-1 975,1
Total		208 138,1	215 908,5	-7 770,4
Total des créances de rang subordonné		-	-	-
Total des créances sur les sociétés du groupe non consolidées et les participants qualifiés		-	-	-

		31.12.2009	31.12.2008	Variation
Passif	Voir annexe, chiffre			
Billets de banque en circulation		49 966,2	49 160,8	+805,4
Comptes de virement des banques en Suisse		44 992,9	37 186,2	+7 806,8
Engagements envers la Confédération		6 182,7	8 803,7	-2 621,0
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		2 640,6	3 799,8	-1 159,2
Autres engagements à vue		3 285,6	1 383,7	+1 901,9
Propres titres de créance		27 473,1	24 424,9	+3 048,2
Autres engagements à terme		-	29 414,5	-29 414,5
Engagements en monnaies étrangères		1 450,1	420,1	+1 030,0
Accords contractuels ¹		-	948,1	-948,1
Contrepartie des DTS alloués par le FMI		5 311,8	-	+5 311,8
Autres passifs		882,9	1 934,4	-1 051,5
Provision pour exploitation et autres provisions		5,5	6,2	-0,7
Provision pour réserves monétaires		41 282,2	40 275,3	+1 006,9
Capital social		25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures		14 634,2	22 871,7	-8 237,5
Résultat consolidé	04	9 955,0	-4 729,1	+14 684,1
Ecarts de conversion		50,3	-16,8	+67,1
Total		208 138,1	215 908,5	-7 770,4
Total des engagements de rang subordonné		-	-	-
Total des engagements envers les sociétés du groupe non consolidées et les participants qualifiés		2,8	-	+2,8

¹ Pour le portefeuille qui, fin 2008, n'avait pas encore été transféré au fonds de stabilisation.
Cet engagement a pris fin avec le transfert de la dernière tranche d'actifs d'UBS.

Opérations hors bilan
En millions de francs

	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Voir annexe, chiffre			
Facilité pour resserrements de liquidités	35 946,5	34 486,5	+1 460,0
Engagements irrévocables	4 926,9	3 046,6	+1 880,3
Engagements de libérer et de faire des versements supplémentaires	104,3	105,8	-1,5
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	8,3	9,4	-1,1
Engagement conditionnel lié à l'acquisition de billets de banque	80,8	-	+80,8
Autres engagements hors bilan ¹	3 934,6	42 279,9	-38 345,3
Placements fiduciaires	252,2	262,3	-10,1
<hr/>			
Instruments financiers dérivés	03		
Valeur des contrats	142 582,5	118 469,2	+24 113,3
Valeurs de remplacement positives	1 418,0	3 278,2	-1 860,2
Valeurs de remplacement négatives	7 351,9	1 263,2	+6 088,7

1 Correspond aux engagements conditionnels du fonds de stabilisation, voir page 172.

2 Compte de résultat consolidé 2009

En millions de francs

		2009	2008	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or		7 338,1	-698,8	+8 036,9
Résultat des positions en monnaies étrangères		1 912,3	-4 363,8	+6 276,1
Résultat des positions en francs		281,3	550,8	-269,5
Résultat des placements du fonds de stabilisation	04	-2 101,8	-1 953,5	-148,3
Résultat des garanties contre les pertes	04	2 848,8	1 953,5	+895,3
Produit des participations	02	12,7	21,9	-9,2
Autres résultats		6,0	1,7	+4,3
Résultat brut		10 297,5	-4 488,2	+14 785,6
Charges afférentes aux billets de banque		-40,7	-33,6	-7,1
Charges de personnel		-117,0	-107,9	-9,1
Autres charges d'exploitation		-149,0	-65,6	-83,4
Amortissements sur les immobilisations corporelles		-35,8	-33,7	-2,0
Résultat consolidé		9 955,0	-4 729,1	+14 684,1

3 Variation des fonds propres (comptes consolidés)

En millions de francs

	Capital social	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Ecart de conversion	Résultat consolidé	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2008	25,0	39 524,3	18 128,7	-	7 995,5	65 673,5
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		751,0			-751,0	
Attribution à la réserve pour distributions futures			4 743,0		-4 743,0	
Versement d'un dividende aux actionnaires					-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons					-2 500,0	-2 500,0
Variation des écarts de conversion				-16,8	-	-16,8
Résultat consolidé de l'exercice					-4 729,1	-4 729,1
Fonds propres au 31 décembre 2008	25,0	40 275,3	22 871,7	-16,8	-4 729,1	58 426,1
Fonds propres au 1^{er} janvier 2009	25,0	40 275,3	22 871,7	-16,8	-4 729,1	58 426,1
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		1 006,9			-1 006,9	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-8 237,5		8 237,5	
Versement d'un dividende aux actionnaires					-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons					-2 500,0	-2 500,0
Variation des écarts de conversion				+67,0	-	+67,0
Résultat consolidé de l'exercice					9 955,0	+9 955,0
Fonds propres au 31 décembre 2009	25,0	41 282,2	14 634,2	50,2	9 955,0	65 946,6

4 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009

4.1 Commentaire de l'activité

En tant que banque centrale indépendante, la Banque nationale conduit la politique monétaire de la Suisse. Dans le cadre du mandat de la BNS, SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs (fonds de stabilisation) a été créée, à l'automne 2008, en vue de renforcer le système financier suisse; elle a constitué à son tour des sociétés filiales. Le fonds de stabilisation est chargé de la gestion et de la réalisation des actifs illiquides repris d'UBS.

Les informations relatives au personnel de la Banque nationale figurent à la page 112. Les sociétés du fonds de stabilisation ne disposent pas de leur propre personnel.

Le fonds de stabilisation a confié à UBS SA la gestion opérationnelle de ses actifs. De son côté, Northern Trust, à Chicago, joue le rôle de dépositaire. Ces externalisations reposent sur des bases contractuelles.

Activité et objet

Effectifs

Externalisation de domaines
d'activité

4.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Généralités

Les présents comptes consolidés sont établis conformément à la loi sur la Banque nationale (LBN), au code des obligations (CO), au règlement de cotation de SIX Swiss Exchange et aux directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes (DEC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en tenant compte des spécificités ci-après.

La Banque nationale renonce à dresser un tableau de financement sur base consolidée, car, en tant que banque centrale, elle est en mesure de créer de la monnaie de manière autonome.

La structure et la dénomination des postes des comptes annuels prennent en considération les particularités de l'activité d'une banque centrale.

Du fait de ses activités de banque centrale, la Banque nationale n'établit pas, pour ses actifs et passifs ainsi que pour ses produits et charges, de ventilation entre la Suisse et l'étranger ni de répartition par pays ou groupes de pays; elle ne dresse pas non plus la structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers. Des précisions sur ces sujets figurent dans d'autres publications de la BNS (voir notamment les données sur les réserves monétaires et les placements de devises dans le Bulletin mensuel de statistiques économiques).

Les comptes consolidés doivent être lus en relation avec les comptes annuels de la Banque nationale (voir pages 123 ss). Des commentaires détaillés sur les principes comptables et d'évaluation ainsi que sur le bilan et le compte de résultat consolidés ne sont pas nécessaires dans la mesure où ils figurent déjà dans l'annexe aux comptes annuels de la Banque nationale.

Principes

Renvoi aux comptes annuels
de la BNS

Modifications apportées
d'une année à l'autre

Saisie des opérations

Délimitation des résultats
dans le temps

Assujettissement à l'impôt

Transactions avec des
parties liées

Placements du fonds de
stabilisation

En 2009, le fonds de stabilisation a créé des sociétés filiales qui sont consolidées à son niveau.

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2009, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Les opérations du fonds de stabilisation sont comptabilisées le jour de leur conclusion.

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux. Les sociétés du fonds de stabilisation, qui sont domiciliées en Suisse, en bénéficient également. Quant aux sociétés du fonds qui sont domiciliées à l'étranger, elles sont assujetties aux lois fiscales des pays concernés.

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions d'ordre financier et opérationnel. Les services bancaires pour les membres de la Direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

Bilan et compte de résultat

Les placements du fonds de stabilisation portent en majeure partie sur des titres (crédits titrisés), qui sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition amorti. Les agios et les disagios sont amortis sur la durée jusqu'à l'échéance. N'étant pas négociés sur un marché actif, ces titres, placés à long terme, sont attribués à la catégorie «Prêts et créances» (*loans and receivables*). La méthode appliquée est celle du taux d'intérêt effectif.

Le fonds de stabilisation détient en outre des actifs sous forme de crédits (non titrisés) aux entreprises, qui sont attribués, tout comme les titres, aux «Prêts et créances» et comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition amorti.

Les autres placements du fonds de stabilisation comprennent notamment des instruments financiers dérivés et, pour une petite part, des immeubles et des titres qui, du fait de leur forme contractuelle, ne peuvent être attribués aux «Prêts et créances». Ces titres et les instruments dérivés sont, en principe, évalués et portés au bilan à leur juste valeur (*fair value*). La juste valeur représente soit le prix donné par un marché liquide et efficient sur le plan de la formation des prix, soit le prix déterminé au moyen d'un modèle d'évaluation. La comptabilisation des immeubles au bilan s'opère selon le principe de la valeur la plus basse.

Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le résultat des placements du fonds de stabilisation.

L'actualité de la valeur des actifs est réexaminée périodiquement (*impairment test*). Des correctifs de valeur individuels sont effectués pour les pertes identifiables; ils grèvent le compte de résultat et sont directement déduits de l'actif concerné.

En plus des composantes mentionnées dans le commentaire de l'annexe aux comptes annuels de la Banque nationale, le warrant de la BNS (100 millions d'actions UBS) figure sous *Autres actifs* en tant que valeur de remplacement positive; il n'influe pas sur le résultat, car il est aussi comptabilisé dans le compte de compensation qui est inclus dans le poste *Autres passifs*. Le warrant sert de garantie secondaire contre les pertes.

Le périmètre de consolidation comprend la Banque nationale, en sa qualité de maison mère, et les sociétés qu'elle détient directement ou indirectement à 100% et qui ont été créées pour le fonds de stabilisation. SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs et les deux associés, à savoir un associé indéfiniment responsable StabFund (GP) AG qui est chargé de la gestion et un associé à responsabilité limitée LiPro (LP) AG, constituent le noyau du fonds de stabilisation. En 2009, des sociétés filiales ont intégré le périmètre de consolidation. Elles ont été fondées afin de répondre aux spécificités juridiques locales.

Correctifs de valeur

Autres actifs et autres passifs

Périmètre de consolidation

Principales participations majoritaires

Raison sociale, siège	Activité	Capital social En millions de francs	Quote-part de participation	
			31.12.2009	31.12.2008
StabFund (GP) AG, Berne	Détention de parts de SNB StabFund SCPC	0,1	100%	100%
LiPro (LP) AG, Berne	Cession de parts de SNB StabFund SCPC	0,1	100%	100%
SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs, Berne	Placements collectifs de capitaux	0,1 (6 000 parts)	100%	100%

Dans le cadre des participations majoritaires susmentionnées, les options ouvertes sont les suivantes:

Option d'achat GP: la BNS a octroyé à UBS le droit de reprendre le capital-actions de StabFund (GP) AG et, partant, deux parts de SNB StabFund SCPC.

Option d'achat LP: LiPro (LP) AG a octroyé à UBS le droit de reprendre 5 998 parts de SNB StabFund SCPC.

Option de rachat: UBS a octroyé à la BNS le droit, dans l'éventualité d'une prise de contrôle d'UBS, d'exiger le rachat du fonds de stabilisation.

Principales participations minoritaires

Raison sociale, siège	Activité	Capital social	Quote-part de participation	
		En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008
Orell Füssli Holding SA, Zurich	Librairie, édition, impression de billets de banque et d'éléments de sécurité	1,96	33%	33%

Principes de consolidation

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels 2009 de la BNS et ceux des sociétés du fonds de stabilisation. Les effets des opérations au sein du groupe et les profits internes sont éliminés dans la consolidation. Les principales participations majoritaires sont prises en compte selon la méthode de l'intégration globale. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode d'acquisition à la juste valeur (*purchase method*). Les nouvelles sociétés filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le groupe en prend le contrôle.

La participation détenue dans Orell Füssli Holding SA est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

D'autres participations, peu importantes sur le plan économique, figurent à leur coût d'acquisition, déduction faite d'éventuelles dépréciations.

Période de consolidation

En principe, l'exercice comptable et la période de consolidation s'étendent du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les comptes annuels du premier exercice intégral des sociétés du fonds de stabilisation ont été dressés au 31 décembre 2009. Le premier exercice comptable des sociétés créées en 2008 a donc couvert une période supérieure à l'année calendaire. C'est pourquoi les comptes de ces sociétés avaient fait l'objet d'un bouclage intermédiaire au 31 décembre 2008.

L'exercice intégral des sociétés créées en 2009 couvrira parfois lui aussi une période supérieure à l'année calendaire. Le cas échéant, un bouclage intermédiaire au 31 décembre 2009 a été effectué en vue de l'intégration dans les comptes consolidés.

Evaluation individuelle

Les diverses positions figurant sous un poste du bilan sont en principe évaluées individuellement.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés sont tenus en francs. Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées sur la base du cours du jour. Les positions en monnaies étrangères sont converties aux cours du jour de la date du bilan, et la différence qui en résulte est enregistrée au compte de résultat. Les écarts de change entre la conclusion de l'opération et son exécution sont passés par le compte de résultat.

Les actifs et les passifs des sociétés du groupe sont convertis aux cours du jour de la date du bilan, et les postes du compte de résultat, aux cours moyens de la période considérée. Les écarts de conversion résultant de ces différents cours de change sont saisis directement dans les fonds propres.

Cours de conversion des monnaies étrangères

En francs	2009	2008	Variation
	31 décembre	31 décembre	En %
1 dollar des Etats-Unis (USD)	1,0336	1,0658	-3,0
1 euro (EUR)	1,4853	1,4895	-0,3
1 livre sterling (GBP)	1,6723	1,5595	+7,2
100 couronnes danoises (DKK)	19,9600	19,9600	-
1 dollar canadien (CAD)	0,9855	0,8733	+12,8
100 yens japonais (JPY)	1,1142	1,1734	-5,0

Le cours moyen du dollar des Etats-Unis s'est inscrit à 1,0858 franc en 2009. L'année précédente, son cours moyen de la période allant d'octobre à décembre était de 1,1567 franc.

Aucun nouvel événement pouvant exercer une influence déterminante sur le patrimoine, la situation financière et les résultats du groupe n'est survenu jusqu'à l'approbation des comptes consolidés par le Conseil de banque.

Les risques d'exploitation de la BNS et des sociétés filiales consolidées sont évalués par la Banque nationale. A cette fin, l'institut d'émission met en place des processus de gestion et de contrôle, qui sont décrits au chapitre relatif à la gestion des risques (voir page 154 ss). Les risques spécifiques du fonds de stabilisation (voir pages 171 s.) sont résumés au paragraphe ci-après.

Les placements du fonds de stabilisation sont constitués principalement d'instruments financiers adossés à différents types de créances (hypothèques, crédits, etc.). Aussi les risques dépendent-ils en premier lieu de l'incertitude pesant sur l'évolution de la valeur de ces créances. L'évolution générale de la conjoncture est un facteur de risque important. Les titres étant en majeure partie adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux américains, l'évolution des prix de l'immobilier aux Etats-Unis revêt elle aussi une grande importance.

Des données sur le système de contrôle interne (SCI) de la Banque nationale figurent à la fin du chapitre sur les comptes de la maison mère, soit à partir de la page 152. Des remarques sur le SCI des sociétés du fonds de stabilisation se trouvent à la page 172. Outre le SCI des entreprises individuelles, un SCI s'applique également aux processus d'établissement des comptes consolidés.

**Evénements postérieurs
à la date du bilan**

Appréciation des risques

Systèmes de contrôle

4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat consolidés

Chiffre 01

Placements du fonds de stabilisation

En millions de francs	31.12.2009	31.12.2008	Variation
Avoirs à vue en diverses monnaies	682,8	623,5	+59,3
Titres (crédits titrisés)	16 299,6 ¹	15 603,6	+696,0
Crédits non titrisés ²	3 434,1	–	+3 434,1
Immeubles ³	16,0	–	+16,0
Opérations sur produits dérivés	135,8	–	+135,8
Autres actifs	83,7	0,1	+83,6
Placements du fonds de stabilisation, total	20 652,0	16 227,1	+4 424,9

1 Dont 15 793,1 millions de francs portés au bilan au coût d'acquisition amorti (évaluation à la juste valeur: 15 666,6 millions).

2 3 736,5 millions de francs selon l'évaluation à la juste valeur.

3 21,3 millions de francs selon l'évaluation à la juste valeur.

Chiffre 02

Participations et produit des participations

En millions de francs	Selon la méthode de la mise en équivalence ¹	Autres participations	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2008	46,0	90,8	136,8
Investissements	–	–	–
Désinvestissements	–	–	–
Variation de valeur	11,0	0,0	11,0
Valeur comptable au 31 décembre 2008	57,0	90,8	147,8
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2009	57,0	90,8	147,8
Investissements	–	–	–
Désinvestissements	–	–0,0	–0,0
Variation de valeur	–0,2	–	–0,2
Valeur comptable au 31 décembre 2009	56,7	90,8	147,6

1 Orell Füssli Holding SA.

Le produit des participations, évaluées selon la méthode de la mise en équivalence, s'est établi à 5 millions de francs (2008: 14,3 millions), et celui des autres participations, à 7,8 millions (7,6 millions).

Les instruments financiers dérivés ouverts de la Banque nationale sont précisés à la page 151 du bouclage individuel. Le fonds de stabilisation détient des swaps de taux d'intérêt et des *credit default swaps* (CDS), qui relèvent respectivement des instruments sur taux d'intérêt et des instruments de crédit. Sous l'angle du groupe, la convention passée entre LiPro (LP) AG et UBS revêt la forme d'une option d'achat. Il en découle qu'UBS peut acheter les parts de LiPro (LP) AG à SNB StabFund SCPC (option d'achat LP). La prime versée a été investie dans SNB StabFund SCPC, LiPro (LP) AG ayant obtenu des parts en échange. Etant donné que SNB StabFund SCPC n'avait pas de valeur de placement nette positive à la fin de l'année, l'option d'achat LP n'a pas été valorisée. La valeur des contrats atteignait 4 318,6 millions de francs (2008: 1 862,4 millions).

Le warrant portant sur 100 millions d'actions UBS a fait l'objet d'une évaluation. Il peut être utilisé en tant que garantie secondaire contre les pertes si le prêt de la BNS au fonds de stabilisation n'est pas remboursé intégralement. Le warrant a été pris en considération dans le bilan consolidé pour un montant de 1 216,4 millions de francs (2008: 607 millions); de ce montant, 391,8 millions (90,5 millions) ont été portés au compte de résultat.

En millions de francs	Valeur des contrats au 31.12.2009	Valeur de remplacement		Valeur des contrats au 31.12.2008	Valeur de remplacement	
		positive	négative		positive	négative
Maison mère BNS ¹	124 339,6	65,7	36,1	116 596,7	2 671,2	1 263,2
Swaps de taux d'intérêt	2 901,0	27,1 ²	44,9	-	-	-
<i>Credit default swaps</i>	11 013,3	108,7 ²	7 270,8 ³	-	-	-
Option d'achat LP	4 318,6	-	-	1 862,4	-	-
Warrant	10,0	1 216,4	-	10,0	607,0	-
Groupe, total	142 582,5	1 418,0	7 351,9	118 469,2	3 278,2	1 263,2

- 1 Voir chiffre 32 des comptes annuels de la BNS (voir page 151); la valeur du contrat lié au warrant est indiquée séparément dans ce tableau.
- 2 Ces montants figurent également en tant que placements du fonds de stabilisation.
- 3 Ce montant correspond à une position nette avec dépôt de garantie (*cash collateral*; voir page 169s.).

Effets du fonds de stabilisation sur le résultat consolidé

Grâce à la garantie primaire contre les pertes et au warrant, le fonds de stabilisation n'influe pas sur le résultat du groupe.

	2009	2008 ¹	Variation
En millions de francs			
Résultat des placements du fonds de stabilisation	-2 101,8	-1 953,5	-148,3
Charges d'intérêts découlant du prêt BNS ²	-660,8	-22,9	-637,9
Autres éléments de charges et de produits ³	-86,2	22,9	-109,1
Résultat du fonds de stabilisation	-2 848,8	-1 953,5	-895,3
Garantie primaire contre les pertes (fonds propres du fonds de stabilisation)	2 457,0	1 863,1	+593,9
Garantie secondaire contre les pertes, fournie par le warrant	391,8	90,5	+301,3
Résultat des garanties contre les pertes	2 848,8	1 953,5	+895,2
Effets du fonds de stabilisation sur le résultat consolidé	-	-	-

1 La présentation du bouclage trimestriel du fonds de stabilisation a été adaptée.

2 Le produit des intérêts, pour la BNS, et les charges d'intérêts, pour le fonds de stabilisation, se compensent dans les comptes consolidés.

3 Charges opérationnelles (autres charges d'exploitation), produit des participations, autres résultats.

5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (voir pages 173 à 186) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Responsabilité du Conseil
de banque**

**Responsabilité de l'organe
de révision**

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO, art. 47 LBN et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Romer

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Christian Massetti

Expert-réviseur

Zurich, le 26 février 2010